



République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 17 juin 2024

Délibération N°4 du 17 juin 2024

Date de convocation 11.06.24  
**Etaient présents : (15)**

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Dominique Paul, Serge Planchon, adjoints,  
Olivier Artur, Benoît Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,  
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Gérard Sadé.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 19

**Etaient Excusés : (8)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Philippe Gautrot ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,  
Isabelle Poulain ayant donné délégation à Julien Ménard, Guy Sénécal,  
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Véronique Obin

### Budget communal Fonds Départemental d'aide aux Jeunes

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuelle Duplessis Yaha, Conseillère municipale

Rappelle que par un courrier en date du 21 mai 2024, le Département de Seine Maritime a proposé à la commune de renouveler son adhésion au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2023, ce fonds a apporté une aide à 377 jeunes seinomarins ( hors territoire de la Métropole de Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance (matières de 1ere nécessité) pour un montant de 184.730 euros. Depuis 1997, cette participation volontaire des communes n'a pas été modifiée, elle reste calculée sur la base de 0.23 € par habitant. Ce qui représente pour notre commune, pour l'année 2024, un montant de 581 € (2526 habitants).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise le renouvellement de l'adhésion au dispositif du Fonds d'Aides Aux Jeunes.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par MARYLINE FOURNIER  
Séance Date : 21/06/2024  
Qualité : MAIRE

